

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MARDI 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants Délégués présents : 34 délégués (33 titulaires - 1 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 34 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 27 Mai 2021
--

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Levêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

Suppléant votant: Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu.

Membres absents excusés : Mr Eugène Sébastien, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Mangin Eric, Mme Richard Catherine.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Michel Mathis

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 15 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Participation aux réunions :

Le Président rappelle à l'assemblée les démarches à respecter par le délégué titulaire lorsqu'il est empêché de participer aux réunions du comité syndical :

→ le délégué titulaire doit désigner un suppléant pour siéger au comité syndical à sa place et il doit en informer le Président de l'USESA. Pour le choix du suppléant remplaçant, la liste des délégués suppléants est systématiquement remise aux titulaires à l'appui de chaque convocation.

Le respect de ces dispositions doit permettre une plus large participation de tous les délégués titulaires et suppléants aux réunions.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2021,

Marchés publics :

2) Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / Partie 2 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 09)
Lot n°1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue du Faubourg de la Barre à Château-Thierry / Attribution du marché

3) Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / Partie 2 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 09)
Lot n°2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 320 de Barzy sur Marne à Passy sur Marne/ Attribution du marché

4) Point sur les travaux

5) Marchés complémentaires au programme des travaux courants 2021

Patrimoine :

6) Réalisation d'un diagnostic de 12 ouvrages de prélèvement AEP sur le territoire de l'USESA (marché n° 2021 USESA 07) / Attribution du marché

Finances :

7) Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté de Communes Retz en Valois et l'USESA consécutifs au transfert de la compétence eau potable (communes de Villers-Cotterêts)

Administration générale :

8) Création de poste dans le service environnement

9) Création de poste dans le service technique

10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

11) Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mr Michel Mathis est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

• Intervention de Mr Verhulst au sujet du chantier de l'interconnexion des réseaux Château-Thierry / La Ferté Milon/ Villers Cotterêts :

Participation à une réunion de chantier sur la commune de Belleau, Mr Verhulst dit avoir été favorablement impressionné par le professionnalisme des entreprises et leur écoute observée devant les problèmes de terrain rencontrés par les élus.

Mr Verhulst tient à dire au Président et aux vice-présidents en charge du suivi des travaux de l'USESA, qu'il a constaté un chantier parfaitement mené, propre sécurisé et bien signalé.

—oOo—

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2021

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 11 Mai 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**2) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 -Partie 2 sous charte qualité des réseaux - marché n°2021 USESA 09
Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue du Faubourg de la Barre à Château-Thierry : attribution du marché**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité
Programme 2021/ Partie 2 - Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement rue du Faubourg de la Barre à Château-Thierry

Objectif des travaux :

Les travaux consistent à renouveler une canalisation en Fonte de diamètre 125, par une canalisation en DN 150 sur un linéaire de 180 ml avec la reprise de 17 branchements.

L'emprise des travaux se situe sur la rue du faubourg de la barre entre la rue des chopinettes et la rue Pasteur.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 7 juin 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise T.P.A (Athies sous Laon) d'un montant de **131 997,50€ hors taxes.**

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

3) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 2 sous charte qualité des réseaux - marché n°2021 USESA 09
Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 320 de Barzy Sur Marne à Passy Sur Marne : attribution du marché

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité
Programme 2021/ Partie 2 - Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 320 de Barzy Sur Marne à Passy Sur Marne

Objectif des travaux :

Les travaux consistent à renouveler une canalisation en Fonte de diamètre 125, par une canalisation en DN 150 sur un linéaire de 1585 ml avec la reprise de 23 branchements.

L'emprise des travaux se situe le long de la RD 320 du hameau de Rozay jusqu'à l'entrée de la commune de Passy sur Marne.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 7 juin 2021, décident de retenir l'offre variante remise par l'entreprise T.P.A (Athies sous Laon) d'un montant de **263 692.40 € hors taxes (solution variante)**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

4) Point sur les travaux

La commission des travaux s'est réunie en visio conférence le 10 mai 2021.

Le diaporama, préparé par la commission sur le point d'avancement des travaux, a été présenté en réunion du bureau le 25 mai 2021. Cet exposé est aujourd'hui présenté aux délégués par les vice-présidents en charge du suivi des travaux : Mr Gebka, Mr Mathis et Mr Bandry.

Les points suivants sont abordés :

1. Etat d'avancement des chantiers suivants :

- Saint-Gengoulph/Monnes : renouvellement de canalisation en mauvaise état et redimensionnement du réseau en lien avec l'interconnexion Château-Thierry/La Ferté Milon
- Interconnexion Château-Thierry / Villers Cotterêts : interconnexion pour sécuriser les unités de distribution de St-Gengoulph/Marolles/La Ferté Milon et Villers Cotterêts (opération allotie en 4 lots)
- Interconnexion Château-Thierry /Fère en Tardenois : sécuriser l'unité de distribution de Fère en Tardenois (opération allotie en 5 lots)
- Interconnexion Grisolles/Rocourt Saint Martin : alimenter la commune de Rocourt St Martin par l'Unité de distribution d'Epoux Bézu et abandonner les ouvrages existants
- Etampes Sur Marne – Ave de Montmirail RD1/ RD1003 Ave Ernest Couvrecelle, rue Nervo : renforcer une canalisation pour améliorer la distribution de l'eau sur Château-Thierry préalablement aux travaux du giratoire – et supprimer une canalisation située en domaine privé et en mauvaise état.

- Montfaucon/Viffort RD1 entre les Simons et Viffort : renouveler une canalisation en mauvaise état et située en domaine privé
- Dhuys et Morin en Brie Carrefour RD 1/ RD 99 à Marchais en Brie : renouveler une canalisation en mauvaise état et située en domaine privé
- Verdilly – du réservoir de Verdilly à la route d'Epieds : renouveler une canalisation en mauvaise état
- Château-Thierry Ave d'Essômes entre la place Aristide Briand et Carrefour : renouveler une canalisation en mauvais état – continuité avec les travaux réalisés Ave Jules Lefèvre et Place Aristide Briand réalisés en 2017.
- La Ferté Milon rue du Marché au Blé et rue de Meaux RD 936 : renouveler une canalisation en mauvaise état – travaux conjoints avec la CCRV et à réaliser préalablement aux travaux de voirie.
- Opérations du programme des travaux courants 2021 (renouvellement de canalisation et reprise de branchements) dont le démarrage des travaux interviendra sur le 2^{ème} semestre 2021
- Nogent l'Artaud – rue de Beaurepaire
- Montreuil aux Lions – Ave de Paris RD 1003 (3^{ème} tranche)
- Oulchy le Château – rue de la Fournelle et rue de Monjour
- Montfaucon – RD 861/868 entre Couson et Montfaucon Village
- Château-Thierry rue du Faubourg de la Barre
- Barzy Sur Marne /Passy Sur Marne – RD 320 de Barzy Sur Marne à Passy Sur Marne
- Marigny en Orxois : rue d'Issonges RD 84

2. Etat d'avancement des études en cours

- Château-Thierry : sécuriser l'alimentation des réservoirs principaux permettant de desservir en eau potable l'ensemble du secteur de Château-Thierry et les secours des autres unités de distribution – supprimer et extraire une canalisation de l'ouvrage SNCF où circule le Ru de Nesles
- Interconnexion des communes de Sergy et de Courmont : alimenter Sergy et Courmont par l'unité de distribution de Fère en Tardenois et abandonner les ouvrages existants

3. Elus en charge du suivi des travaux

La commission des travaux a proposé aux élus qui le souhaitent de participer aux réunions de suivi des chantiers.

Les membres de la commission se sont montrés intéressés par le suivi des chantiers.

Un programme du suivi des chantiers 2021 est mis en place avec la participation des élus, il est présenté pour information à l'assemblée.

Questions des délégués :

- Les anciennes canalisations en amiante ciment sont-elles retirées lors des travaux de pose de la nouvelle conduite ?

⇒ En réponse Mr Gebka précise qu'à l'exception de certains endroits, où lorsque les contraintes le justifient, le syndicat peut être amené à retirer les anciennes canalisations et à les évacuer, pour la grande majorité des chantiers, les anciennes canalisations restent en place.

- Mr Verhulst demande qu'elles peuvent-être les conséquences pour un particulier dont le terrain est traversé par une canalisation en amiante ciment ?

⇒ Mr Dazard répond que les anciennes canalisations ne présentent pas de contraintes pour l'exploitation d'une parcelle car elles sont enterrées à 1m de profondeur, ni de risques de contamination dès lors que celles-ci restent inertes.

- Mr Verhulst cite l'exemple où le particulier se voit dans l'obligation de faire enlever la canalisation en amiante, il demande qui prend en charge les frais et la responsabilité de cette opération ?

La réglementation en matière d'amiante n'autorise pas le transfert de propriété, l'USESA restera à demeure propriétaire de la canalisation en amiante.

Sa responsabilité l'engage sur l'existence de la canalisation et sur les frais à prendre en charge en cas d'enlèvement demandé par le propriétaire du terrain.

⇒ Mr Dazard :

Il y a lieu de relativiser cette situation car ce cas est peu fréquent.

Les canalisations posées en terrain privé, ont été posées avec l'accord du propriétaire.

La pose de canalisations en terrain privé plutôt qu'en accotement se pratiquait à une certaine époque car elle représentait des économies de coûts sur les linéaires de canalisation.

5) Marchés complémentaires au programme des travaux courants 2021

Mr Gebka, vice-président aux travaux expose aux délégués la proposition :

- Le programme des travaux courants 2021 a été validé pour un montant de 1,8 M€ hors taxes, en décembre 2020 par le comité syndical.

Le taux de renouvellement résultant de ce programme initial travaux courants 2021 est de 0,48 %.

Le montant budgété ne prenait pas compte des subventions hypothétiques de l'AESN.

Dans le cadre du plan de relance, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) peut subventionner les travaux de renouvellement permettant de lutter contre les fuites à hauteur de 60% pour les communes classées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et de 40% pour les communes non ZRR. Les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont des zones regroupant des territoires ruraux qui présentent des difficultés économiques et sociales, notamment une faible densité démographique, un déclin de la population totale (ou active) ou une forte proportion d'emplois agricoles.

Les zones sont définies par la Loi et regroupées par EPCI.

Les EPCI en ZRR sur le territoire de l'USESA sont ceux de la CARCT et de la CCOC.

L'autofinancement de l'USESA est estimé à 1 078 935,05 € en prenant en compte les aides attendues dans le cadre du plan de relance soit un montant d'aides d'environ 650 000 €.

La proposition est de compléter le programme courant 2021 par des chantiers complémentaires permettant la dépense budgétée de 1,8 M€.

Questions des délégués :

- Mr Verhulst demande pourquoi, sur le plan de financement présenté, le montant subventionnable n'est pas identique au montant estimé des travaux ?

⇒ Mr Gebka précise que l'Agence de l'Eau ne finance pas les branchements. Le montant subventionnable est par conséquent, diminué du coût des branchements.

Le comité syndical, entendu la proposition du Président,

Vu l'avis favorable émis par la commission travaux en réunion du 10 mai 2021

Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau en réunion du 25 mai 2021

Décide d'ajouter à la programmation 2021 les 3 opérations désignées ci-après et autorise le Président à lancer les consultations d'entreprises.

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation	Branchement	Estimation H.T des travaux
CELLES LES CONDE	Rue de Condé en Brie - RD 20	580	125	15	170 000,00 €
COURBOIN	De Courboins à Confrémeaux - RD 86	2 900	125	10	580 000,00 €
VALLEES EN CHAMPAGNE	Refoulement de Celles-les-Condé à Monchevret	2 300	100	10	400 000,00 €

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 33 voix pour – 1 abstention

6) Réalisation d'un diagnostic de 12 ouvrages de prélèvement AEP sur le territoire de l'USESA : résultats de la consultation et attribution du marché N°2021 USESA 07

Le sujet est présenté par Mr Magnier vice-président délégué au patrimoine.

L'opération de diagnostic des captages des ressources souterraines est inscrite au schéma directeur de l'USESA.

L'objectif de ce diagnostic est de :

- Connaître l'état des captages par la réalisation d'un passage caméra,
- Connaître la productivité des captages par la réalisation de diagraphie, tests de pompage ou campagnes de jaugeage pour les sources
- Établir un programme d'interventions pour procéder à une remise à niveau ou à une réhabilitation potentielle des captages pour ceux dont l'opération s'avèrera utile.

Ce programme concerne dans un premier temps 12 captages (8 sources et 4 forages).

- 4 forages (Nogent l'Artaud, La Ferté Milon, Torcy en Valois et Saulchery)
- 8 sources (La Chapelle Monthodon/Vallées en Champagne-2, Epaux-Bézu, Licy-Clignon, Monthiers, Chézy en Orxois, Coupigny/Montlevon et Marolles).

Un second programme concernera 12 autres ressources et notamment celles nouvellement entrées dans le patrimoine de l'USESA au 1er janvier 2021.

Le projet s'est déroulé en 2 phases :

➔ Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, débuté depuis juin 2020 par le bureau d'études ANTEA pour un montant de 36 180 € HT, a permis de définir précisément le programme de diagnostic sur chacun des captages.

Ce marché comporte également le suivi de l'opération de diagnostic des captages et l'établissement du programme potentiel de travaux.

→ Un marché de diagnostic proprement dit après définition du programme par ANTEA, comportant 2 lots :

-un pour les 4 forages (Nogent l'Artaud, La Ferté Milon, Torcy en Valois et Saulchery)

-un pour les 8 sources (La Chapelle Monthodon/Vallées en Champagne-2, Epaux-Bézu, Licy-Clignon, Monthiers, Chézy en Orxois, Coupigny/Montlevon et Marolles)

Les diagnostics seront réalisés les uns à la suite des autres. La plupart des ouvrages devront rester en service pendant le diagnostic en garantissant un approvisionnement en eau potable de la population. La mise en place de protocoles adaptés à chaque captage a donc été étudiée précisément.

Chaque diagnostic (mise en place, réalisation et repli) durera environ une semaine pour les forages. Concernant les sources, celles-ci seront jaugées sur une année entière.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 07 juin 2021, décident de retenir les offres pour chacun des 2 lots comme suit :

- Lot 1 – Sources : offre remise par IDEES EAUX d'un montant de **86 350 € hors taxes**
- Lot 2 – Forages : offre remise par IDEES EAUX d'un montant de **93 250 € hors taxes**

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

7) Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté de Communes Retz en Valois et l'USESA consécutif au transfert de la compétence eau potable de la commune de Villers Cotterêts

La Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) a transféré sa compétence eau potable à l'USESA pour la commune de Villers Cotterêts.

L'arrêté Préfectoral d'adhésion a été prononcé à effet du 04 Janvier 2021.

Ce transfert de compétence, s'applique de plein droit à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert. (L5211-17 du CGTC).

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal, celui-ci désignant les valeurs comptables de l'actif et du passif remis par la CCRV à l'USESA, dans le cadre du transfert de la commune de Villers Cotterêts. (L 1321-1 du CGTC)

Le conseil communautaire de la CCRV en séance du 26 Mars 2021 a décidé de reverser à l'USESA le résultat de clôture pour un montant de 1 216 028.66 €, décomposé par :

Résultat de fonctionnement : 920 825.78 €

Résultat d'investissement : 295 202. 88 €

Le comité syndical, après avoir pris connaissance du procès-verbal de mise à disposition adopté en séance du 28 mai 2021 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz en Valois,

- Accepte la reprise des biens meubles et immeubles, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif du service d'eau potable de la Communauté de Communes Retz en Valois tels qu'ils figurent au compte de gestion 2020, comme détaillé ci-dessous :

Eléments de l'actif et du passif	Montants
Biens d'exploitation repris dans l'inventaire de l'USESA	1 700 405.95 €
Emprunts (capital restant dû au 31/12/2020)	155 551.11 €
Subventions d'investissement (valeur amortissable	270 454.52 €
Résultat de clôture du service d'eau reversé à l'USESA dont excédent de fonctionnement 920 825.78 € dont excédent d'investissement 295 202.88 €	1 216 028.66 €

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 33 voix pour et 1 abstention

8) Création de poste dans le service environnement

Mme Hernandez, vice-présidente déléguée à l'administration générale rappelle qu'en séance du 02 février 2021, le comité syndical a décidé de créer les 2 postes suivants :

- 1 poste au service environnement et un poste au service technique.

Par courrier du 31 mars 2021, la préfecture a demandé à l'USESA :

- De retirer la délibération du 02 février 2021
- De reprendre une délibération de création des emplois en indiquant les grades correspondants et indiquer, si nécessaire, si le poste peut être pourvu par un contractuel en indiquant les mentions réglementaires.

Le comité syndical, entendu l'exposé, approuve la délibération modificative sur la création du poste :
Animateur territorial « protection de la ressource » prenant acte :

- du retrait de la délibération n°20210202 du 02 février 2021 sur la création d'un poste au service environnement suite à la demande du contrôle de légalité demandant d'indiquer le grade correspondant au poste créé

- de la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires, pour assurer les missions suivantes :

- Assister la responsable du service environnement et protection de la ressource en eau
- Mettre en place et suivre les procédures de protection des captages (DUP) et d'Aire d'Alimentation des captages (AAC)
- Communiquer auprès des usagers, des scolaires sur la protection des ressources et le non gaspillage de l'eau

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

9) Création de poste dans le service technique

Dans la continuité des explications données par Mme Hernandez sur le point précédent, le comité syndical approuve la délibération modificative sur la création d'un poste au service technique, prenant acte :

- du retrait de la délibération n°20210202 du 02 février 2021 sur la création d'un poste au service technique suite à la demande du contrôle de légalité demandant d'indiquer le grade correspondant au poste créé et de mentionner le recours à un agent contractuel conformément aux textes en vigueur
- de la création d'un emploi permanent de technicien, relevant de la catégorie B, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour assurer les missions suivantes :
 - Suivre et coordonner les travaux réseaux et ouvrages
 - Suivi du patrimoine
 - Participer à la définition du programme pluriannuel de travaux sur les réseaux et ouvrages d'eau potable

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade de Technicien, Technicien Principal 2^e classe, Technicien Principal 1^{ère} classe, soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Dans ce dernier cas, l'agent contractuel sera recruté par contrat.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021, avec la création de :

- 3 postes à temps complet, ouverts aux grades de Technicien – Technicien Principal 2^{ème} classe et Technicien principal 1^{ère} classe (catégorie fonctionnaire)
- 1 poste à temps complet ouvert pour un emploi de technicien (catégorie non titulaire)

Après recrutement des 2 postes, le tableau des emplois sera mis à jour pour supprimer les postes ouverts et non pourvus.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 33 voix pour et 1 abstention

10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Le Président informe le comité syndical des décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 27/04 au 21/05/2021				
Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	
27/04/2021	SERVICE DES CERTIFICATS	Certificat Qualité air pour véhicule de service	12,25	
03/05/2021	ACM RICBOURG	Suppression conduite d'eau rue de Nogentel à Etampes sur Marne	850,00	
05/05/2021	JOURNAL L'UNION	Annonce légale d'enquête publique Prise d'eau	1 311,22	
05/05/2021	JOURNAL L'AISNE NOUVELLE	Annonce légale d'enquête publique Prise d'eau	1 066,28	
10/05/2021	COLAS	Réfection rue Nervo à Etampes sur Marne	3 726,00	
10/05/2021	COLAS	Réfection entrée du château d'eau rue d'Etampes sur Marne	7 400,00	
			Total HT	14 365,75
			Report	59 390,86
			Cumul annuel	73 756,61

11) Questions diverses

✚ Calendrier des réunions

REUNIONS BUREAU 17 h 30	REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00
Mardi 22 Juin	Mardi 06 Juillet
Mardi 14 Septembre	Mardi 28 Septembre
Mardi 12 octobre	Mardi 02 Novembre
Mardi 23 Novembre	Mardi 14 Décembre

✚ Information sur l'ouverture de l'enquête publique de la prise d'eau en Marne initiée par l'ARS

L'enquête publique pour l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la prise d'eau en Marne se déroule du 20 mai 2021 au 18 juin 2021 inclus.

Le dossier pour la définition des 2 périmètres autour de la prise d'eau – périmètres immédiat et rapproché est consultable en mairies de Chézy sur Marne, Azy sur Marne, Château-Thierry, Essômes sur Marne et Nogentel, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site de l'USESA ainsi que sur le site de la préfecture.

Les observations peuvent être formulées soit en les consignant directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public à la mairie de Chézy sur Marne, soit en les adressant par écrit au commissaire-enquêteur, Monsieur François ATRON, qui a son siège à la Mairie de Chézy sur Marne, soit par courriel à l'adresse ci-après : ars-hdf-sse02@ars.sante.fr

→ La dernière permanence du commissaire enquêteur, en mairie de Chézy sur Marne, salle de jumelage: aura lieu le **Vendredi 18/06/2021 de 15h00 à 18h00**

✚ Point d'avancement du dossier sur le comblement du puits de Rocourt Saint Martin :

En attente de la réponse de la mairie (mail du 02 juin 2021) sur la rétrocession du puits pour le projet de maraichage sur la commune, l'USESA a mis en attente les travaux de comblement du puits.

✚ Branchements en plomb commune de Saint-Gengoulph

Mr Pantoux demande pourquoi n'ont pas été retirés sur la commune les branchements en plomb aux endroits de la cour commune et de la place de l'église ?

Mr Dazard répond qu'un programme de renouvellement des branchements en plomb réalisé par le délégataire Véolia est en cours sur l'ensemble du territoire de l'USESA avec comme objectif fixé au délégataire la suppression de tous les branchements en plomb en 2028 au terme du contrat de DSP.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h 00.

Le 22 Juin 2021

Le Président,

Hugues DAZARD

